Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_236-DE

DCM DU 18 DECEMBRE 2025

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2025.236*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 18 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 12 décembre 2025 - **Date d'affichage** : 19 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Chantal FRANCANNET. NOËL.

7 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Julie AUBAUD) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER) et Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_236-DE

TARIFS DES SALLES DE LOISIRS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MIS EN APPLICATION AU 1ER JANVIER 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission n°4 Finances, Ressources humaines, Solidarités du 24 novembre 2025 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, et notamment sportif, favorable au développement des pratiques sportives pour tous ;

Monsieur Jacques BELLONCLE, conseiller municipal délégué aux Finances, informe l'assemblée que les tarifs des salles communales et des équipements sportifs applicables à compter du 1er janvier 2026 sont annexés dans le tableau joint à la présente délibération.

La structuration des tarifs reste similaire à la grille tarifaire 2025. Trois typologies de tarifs ont été définies en fonction des utilisateurs :

Un tarif A pour les associations liffréennes, les sections locales de parti politique et les établissements scolaires du premier et second degré liffréen.

Un tarif B pour les services de Liffré-Cormier Communauté (LCC), les associations du territoire LCC hors Liffré, les particuliers Liffréens, les syndics de copropriétés locales, les syndicats professionnels sur le territoire de LCC et les établissements scolaires du 1er et 2nd degré de LCC hors LIFFRÉ.

Un tarif C pour les particuliers non Liffréens, les établissements scolaires, les associations, les syndicats professionnels, les entreprises et assimilés, les comités et ligues hors LCC

Toute heure commencée est due.

Pour le tarif week-end de l'Espace Rouzel, la remise des clés a lieu le vendredi après-midi et l'état des lieux de sortie le lundi matin.

Concernant la salle de répétition de l'Annexe, pour les groupes de musique, il est proposé de maintenir le tarif à 3,80 € de l'heure en « plein tarif ». Un abonnement de 30 € est proposé et donne droit à un tarif préférentiel de 2,70 € de l'heure. L'abonnement est payé pour une durée d'un an à partir de la souscription.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification telle que présentée avec une mise en application au 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_236-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr